



---

## PROCÈS-VERBAL N° 11

---

**Réunion du :** 9 février 2022

**Présidence :** Sylvain DENIS

**Présents :** Wahib ALIMI – Alain CHARRANCE – Willy FRESHARD – Joël BEASSE – Céline PLANCHET

**Excusés :** Gabriel GO – Gérard NEGRIER

**Assiste(nt) :** Arnaud VAUCELLE – Kevin GAUTHIER

---

**Préambule :**

M. ALIMI Wahib, membre du club de NANT'EST FOOTBALL CLUB (519335),  
M. BEASSE Joël, membre du club de ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB (852483),  
M. CHARRANCE Alain, membre du club S.C.NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159),  
Mme. PLANCHET Céline, membre du club POUZAUGES BOCAGE FC (551170),  
Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

---

## 1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## 2. Matchs reportés

La Commission fait le point sur les matchs reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de compétition	N° de match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date initiale	Date fixée
1	Régional U18 Futsal	24061514	85 Les Sables Tvec 2 - n°547136	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	09/01/2022	A fixer
2	Régional U18 Futsal	24061515	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	85 Les Sables Tvec 1 - n°547136	08/01/2022	A fixer
3	Régional U18 Futsal	24061518	85 Les Sables Tvec 1 - n°547136	Le Mans Fc 1 - n°537103	16/01/2022	A fixer
4	Régional U18 Futsal	24061520	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	15/01/2022	A fixer
5	Régional U18 Futsal	24061522	Nantes Doulon Bottie 1 - n°553688	Montaigu Vf 1 - n°507116	14/01/2022	A fixer
6	Régional U18 Futsal	24061523	Laval Nord As 1 - n°550299	85 Les Sables Tvec 2 - n°547136	15/01/2022	A fixer
7	Régional U18 Futsal	24061534	Laval Nord As 1 - n°550299	Le Mans Fc 1 - n°537103	06/02/2022	A fixer
8	Régional U15 Futsal	24061180	Nantes Doulon Bottie 1 - n°553688	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	09/10/2021	A fixer
9	Régional U15 Futsal	24061199	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	15/01/2022	A fixer
10	Régional U15 Futsal	24061201	Montaigu Vf 1 - n°507116	85 Les Sables Tvec 1 - n°547136	15/01/2022	A fixer
11	Régional U13 Futsal	24061055	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	Nantes Anf Futsal 1 - n°554447	17/10/2021	A fixer
12	Régional U13 Futsal	24061089	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	Stephanoise Futsal 1 - n°563918	08/01/2022	A fixer
13	Régional U13 Futsal	24061091	Nantes Doulon Bottie 2 - n°553688	85 Les Sables Tvec 1 - n°547136	09/01/2022	A fixer
14	Régional U13 Futsal	24061094	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	Nantes Doulon Bottie 2 - n°553688	23/01/2022	A fixer
15	Régional U13 Futsal	24061095	Nantes Etoile Futsal 1 - n°590209	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	23/01/2022	A fixer
16	Régional U13 Futsal	24061096	Stephanoise Futsal 1 - n°563918	Montaigu Vendee Foot 1 - n°507116	22/01/2022	A fixer
17	Régional U13 Futsal	24061097	Nantes Anf Futsal 1 - n°554447	Nantes Doulon Bottie 1 - n°553688	23/01/2022	A fixer

## 3. Coupe Pays de la Loire Futsal

### ➔ Homologation du 2<sup>ème</sup> Tour

La Commission prend connaissance et homologue les résultats du 2<sup>ème</sup> Tour.

### ➔ Tirage au sort des 16<sup>èmes</sup> de Finale

La Commission procède au tirage au sort des 16<sup>èmes</sup> de Finale, qui auront lieu le samedi 27 février 2022 à 16h sur le terrain du 1<sup>er</sup> club nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles.

Il y aura 9 matchs :

1. 563938 – NANTES FRANCO PORTUG 1 // 548578 – TRELAZE FALA 1
2. 501972 – MONTSURS USCP 1 // 590536 - SALLERTAINNE FUTSAL 1
3. 590482 – VILLAINES A.F.J.V. 1 // 580726 – ST HERBLAIN PEPITE 1
4. 560160 - BOUGUENNAIS FOOT 1 // 552573 - ST MARS D'OUTILLE F. 1
5. 519603 – ALLONNES JS 20 // 548580 – TRELAZE SPORTING 1
6. 516561 - LE POIRE/ VIE VF 1 // 582328 – NANTES METROP FUTSAL 2
7. 511629 - SPAY USN 1 // 548894 – CHALLANS FC 1
8. 502189 - JAVRON F.C. AISNE 1 // 554193 – BAZOUGERS FUTSAL 1
9. 537103 - LE MANS FC 1 // 549142 – TRELAZE DIABOLOS 1

Il y aura 7 exempts (les équipes éliminées en Coupe Nationale Futsal lors des 32<sup>èmes</sup>, ainsi que 4 équipes tirées au sort parmi les équipes de niveau régional).

La Commission informe les clubs que les 8<sup>èmes</sup> de Finale se dérouleront le samedi 20 mars 2022 à 16h sur le terrain du 1<sup>er</sup> club nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles.

### ➔ Finale

La Commission travaille à l'élaboration de la Finale de la Compétition, et communiquera le lieu et la date de cette Finale (ainsi que pour l'ensemble des Finales Régionales), dans les plus brefs délais.

### ➔ Forfaits

**2<sup>ème</sup> Tour Coupe Pays de la Loire Futsal : Rencontre n°24347614 du 30.01.2022 - Denee Loire Louet Es 1 (554363) / Montsurs Uscp 1 (501972)**

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de l'ENT. S. DENEÉ LOIRE ET LOUET, adressé par mail.

#### **4. Coupe Nationale Futsal**

##### **➔ Phase nationale**

La Commission prend connaissance des résultats des 32<sup>èmes</sup> de Finale, et félicite l'ensemble clubs des Pays de la Loire pour leur parcours.

La Commission prend connaissance du tirage au sort des 16<sup>èmes</sup> de Finale, et souhaite bonne chance aux clubs des Pays de la Loire encore en lice.

#### **5. Coupe Régionale U15 Futsal**

La Commission revient sur la Finale qui s'est déroulée le samedi 5 février 2022 à Nantes, dans le Gymnase Albert Camus.

La Commission félicite l'équipe de l'A.S. MULSANNE – TELOCHE (522008), vainqueur de la Finale, et félicite les autres clubs pour leur excellent parcours.

La Commission remercie le club de l'A. NANTAISE FUTSAL (554447) pour son accueil.

#### **5. Championnats Jeunes Futsal**

##### **➔ Forfaits**

**Régional U18 Futsal : Rencontre n° 24061530 du 06.02.2022 - 85 Les Sables Tvec 1 (547136) / Nantes Metrop Futsal 17 (582328)**

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe du T.VE.C. 85 LES SABLES D OLLONNE, adressé par mail.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, T.VE.C. 85 LES SABLES D OLLONNE :

-Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse

-Est amendé du coût d'engagement (60 €).

**Régional U15 Futsal : Rencontre n° 24061202 du 30.01.2022 - 85 Les Sables Tvec 1 (547136) / Nantes Doulon Bottie 1 (553688)**

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe du T.VE.C. 85 LES SABLES D OLLONNE, adressé par mail.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, T.VE.C. 85 LES SABLES D OLLONNE :

-Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse

-Est amendé du coût d'engagement (60 €).

## 6. Calendrier

---

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président  
**Sylvain DENIS**



Le Secrétaire de séance  
**Kevin GAUTHIER**

